

CONTRAT D'ENGAGEMENT PAIN BIO

du mercredi 5 octobre 2022 au jeudi 28 septembre 2023

Référents Courgette Solidaire :

Muriel Nataf, téléphone : 06 43 08 73 14 Courriel : muriel.nataf0820@gmail.com
Jean Mendes, téléphone : 06 08 52 09 17 Courriel : jean.mendes@wanadoo.fr

CONTRAT

Le présent contrat d'approvisionnement est établi entre l'**adhérent.e** (remplir en majuscules) :

Nom : Prénom :

Courriel (en MAJUSCULES) :

Téléphone :

Et le paysan boulanger : à la ferme de Combreux, Lieu-dit Combreux, 77220 Tournan-en-Brie
Tel : 06 37 49 42 31 E-mail : bastien.paix@gmail.com

Et la structure "**Les Champs des Possibles**" représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant
Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945
Tel : 06 95 23 94 13 E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

Il est rappelé que l'espace-test agricole **Les Champs des Possibles** accompagne **Bastien Paix** dans son projet d'installation agricole. Son activité est ainsi hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative pendant la durée de son test d'activité.

Au cours de l'année, le statut juridique de **Bastien Paix** va changer, ou toujours au sein de la coopérative **Les Champs des Possibles**, ou via la création d'une entreprise individuelle. Ce changement sera effectif entre novembre et décembre 2022 et fait partie du processus d'installation de Bastien.

La production a lieu à la ferme de Combreux.

OBJET DU CONTRAT :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour le préfinancement de pains produits dans le cadre d'une activité lancée en avril 2020.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et résumé dans ce document : [3x3 engagements](#)

ENGAGEMENTS

Pour l'Adhérent.e :

- ⇒ Être à jour de sa cotisation à l'Association la Courgette Solidaire
- ⇒ Pré-financer la production : définir un nombre de pains souhaités et le nombre de chèques encaissés au fur et à mesure de la saison
- ⇒ Être solidaire avec le boulanger dans les aléas de la production
- ⇒ Participer au développement des projets de l'association, à sa vie interne : **contribuer au minimum 3 fois par an à l'organisation de la distribution** et participer à son Assemblée Générale annuelle
- ⇒ Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances.) aux distributions : il n'y aura pas de remboursement

Pour le Boulanger :

- ⇒ Les céréales sont produites dans le respect des modes de production biologique, de même que leur transformation en farine puis en pain.
- ⇒ Livrer toutes les semaines des pains cuits le jour même au fournil de la ferme de Combreux
- ⇒ Les variétés et quantités sont conformes aux réservations des adhérents souscripteurs.
- ⇒ En cas d'aléas, prévenir au plus tôt l'AMAP afin de trouver une solution de soutien dans le cadre de la charte des AMAP.
- ⇒ Être présent régulièrement aux livraisons, donner des nouvelles sur les cultures et l'avancement du projet.
- ⇒ Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- ⇒ Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- ⇒ Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part des soucis rencontrés. Le collectif d'animation de l'AMAP définira alors une solution co-construite avec le paysan-boulanger, le Champs des Possibles et les adhérent.e-s souscripteurs au contrat.

DISTRIBUTION

Lieu/Jour/heure de distribution :

28 rue Romain-Rolland aux Lilas (93260) - le MERCREDI ou le JEUDI de 19h à 20h

Privilégiez le JEUDI autant que possible car Bastien ne pourra livrer qu'une quantité limitée le mercredi.

Le contrat couvre **42 distributions hebdomadaires ou 21 distributions bimensuelles (tous les 15 jours) du mercredi 5 octobre 2022 au jeudi 28 septembre 2023**

Il n'y aura pas de livraison :

La **dernière semaine de décembre, la première de janvier et les 4 premières semaines d'août 2023.**

Afin que le paysan-boulangier puisse organiser sa production de céréales et prendre d'autres congés, il pourra 4 fois dans la saison et en prévenant à l'avance, décider de ne pas assurer une livraison à une date donnée.

Le 21 ou 22 décembre, en plus de la livraison habituelle, s'ajoute **une livraison Spécial Noël** de pains aux fruits, brioche de Noël et pains du contrat annuel (cf liste dans « Information »). Cela vient donc en plus des livraisons hebdomadaires présentées ci-dessus et le contrat à l'année n'est pas un pré-requis.

Pourront être commandées en supplément 10 brioches par contrat, soit environ 1 brioche par mois, dont la livraison sera répartie régulièrement sur la période. Un planning de distribution des brioches sera établi et transmis en début de saison.

Le prix du pain est fixe, **6,50€**, quel que soit la variété de pain, c'est le poids qui est modulé en fonction de la variété de pain.

INFORMATIONS :

- ⇒ Les céréales bio utilisées cette saison sont celles produites sur la ferme de Toussacq et la ferme Chaillois Gamé. Elles sont transformées en farine par le moulin bio de Chaillois-Gamé à 15km de la ferme de Toussacq. Les premières céréales seront semées à Combreux cet automne, premières moissons en juillet prochain ! La ferme de Combreux est toujours en cours de conversion en bio, il s'agit encore d'une année de transition.
- ⇒ La production des pains démarre le mardi midi pour les brioches et le mercredi matin pour les pains selon la technique de panification au levain naturel en pousse directe (environ 6 à 7h). Ils sont cuits le mercredi midi dans le four type "Soupart" de la ferme de Combreux.
- ⇒ Les variétés proposées pour ce contrat sont : Pain bis, Pain bis aux graines de lin, Pain complet au levain de son, Petit épeautre, Grand épeautre, Méteil
- ⇒ De nouvelles recettes pourront être proposées, dans la mesure du possible après entente commune, au fur et à mesure des envies des AMAPien.nes et du paysan-boulangier.
- ⇒ L'option « Découverte » permettra de tester toutes les variétés de pains : une variété de pain sera livrée chaque semaine parmi la liste ci-dessous (sauf pains Spécial Noël).

Liste des variétés, ingrédients et équivalences en poids (poids du pain livré pour un contrat en fonction du type de pain)

Variété	Ingrédients	Poids
Pain bis (pain de campagne)	Farine de blé semi-complète T80 bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	1 kg
Pain complet	Farine de blé semi-complète T80 bio / Levain naturel de son de blé bio / Sel / Eau	1 kg
Pain bis aux graines de lin	Farine de blé semi-complète T80 bio / Graines de lin brun et lin doré bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,85 kg
Pain au petit épeautre	Farine de petit épeautre, moitié T80 moitié T110 bio / Levain naturel de petit épeautre bio / Sel / Eau	0,6 kg
Pain au grand épeautre	Farine de grand épeautre bio (variété Oberkulmer, grand épeautre non hybridé) / Levain naturel de petit épeautre bio / Sel / Eau	0,7 kg
Pain méteil	Farine de blé T80 bio (50%), farine de seigle bio (50%) / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,7 kg
Spécial Noël : pain aux noix	Farine de blé semi-complète T80 bio / Noix / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,6 kg
Spécial Noël : pain aux fruits	Farine de blé semi-complète T80 bio / Noisettes, raisins secs, abricots ou figes, le tout bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,6 kg
Brioche	Farine de blé T65 bio / Oeufs bio / Lait bio / Sucre bio / Levain naturel de blé bio / Levure sèche bio / Beurre demi-sel bio / Crème fraîche entière bio	0,5 kg

CONTRATS

Cochez les différents types de contrats qui vous intéressent et remplissez les informations.

Pour vous aider à remplir les informations concernant le contrat, vous pouvez utiliser le simulateur [ICI](#).

1 - Mettez une croix dans la case des différents types de contrats qui vous intéressent

2 - Remplissez le nombre de pains.

Contrat Pain		
Formule à chaque livraison		
remplissez les cases nombre de pains et variétés (si Formule Fixe)		
Formule	Nombre de Pains	Variété(s) de Pains
Découverte changement de variété à chaque livraison		
Fixe		
Total Pains		

Jour de Livraison	
(mettez une croix en face du jour choisi)	
Mercredi	
Jeudi	

3 - Cochez le type de livraison

Livraison	
(mettez une croix en face de la récurrence choisie)	
Hebdomadaire	
Tous les 15 jours	

4 - faites les Totaux

					Total Pains	Total
Hebdomadaire		42 livraisons	42 x 6,50€ =	273,00 €	x	=
Tous les 15 jours		21 livraisons	21 x 6,50€ =	136,50 €	x	=

Contrat Brioche	
Je souhaite être livré.e de 10 brioches, réparties sur l'année	
Un planning de distribution des brioches sera établi et transmis en début de saison.	

Total
65,00 €

Contrat Spécial Noël		Nombre de Pains	Variétés de Pains	Total
livraison le 21 ou 22 décembre				
Pains aux noix			x 6,50 €	
Pains aux fruits			x 6,50 €	
Brioches			x 6,50 €	
Pains du contrat (précisez la variété)			x 6,50 €	
Total				

TOTAL des différents contrats :

>>> Règlement entre 1 et 4 fois, en fonction de vos possibilités. Encaissement des chèques tous les 2 mois, sachant que Bastien pourrait changer de statut juridique en cours d'année, donc les chèques sur 2023 pourraient être à refaire. Ils sont à libeller à l'ordre des « *Champs des Possibles* » et à remettre au local dans une enveloppe à votre nom, avec ce contrat signé, et avec votre adhésion de 15€ pour 1 année, à l'Association la Courgette Solidaire, si vous n'êtes pas à jour : vous pouvez adhérer en ligne sur HelloAsso [ICI](#) ou bien faire un chèque à l'ordre de « La Courgette Solidaire ».

Nom de l'émetteur	Banque	N° du chèque	Montant	Encaissement
				Octobre 2022
				Décembre 2022
				Février 2023
				Avril 2023

Fait à en 2 exemplaires, le

L'AMAP



L'adhérent.e

Le Paysan
Boulangier

Signature du Gérant de la structure
« Les Champs des Possibles »